

Édito

Les orientations associatives

...Au niveau associatif, ce doit être pour nous la prise de conscience que nos pratiques doivent évoluer pour aller vers une meilleure prise en compte des besoins et des attentes des personnes accompagnées.

Ceci nous conduit à définir des orientations qui peuvent se décliner selon trois axes :

■ Le premier, qui est le plus généraliste, c'est la réflexion et l'action pour une réelle mise en œuvre de l'accessibilité universelle qui est à considérer comme le fait que chaque personne en situation de handicap doit pouvoir exercer pleinement ses droits.

■ C'est ensuite celui de la participation de l'utilisateur et de sa famille et de la réelle prise en compte de ses besoins : chaque personne en situation de handicap doit pouvoir mettre en œuvre son propre projet de vie, et non celui que la société, l'école, l'établissement médico-social envisage pour lui.

■ C'est enfin la volonté de l'association de passer d'une logique de place à une logique de parcours afin d'être en mesure de s'adapter et de mieux répondre aux besoins des jeunes que nous accueillons...

Michel Paume
président de l'APAJH04

Sommaire

- Suite éditto - Départ de M.Faurand
- Présentation DG - Site internet APAJH04
- 50ans...APAJH04
- Comité de pilotage associatif
- Expérimentation ITEP
- Colloque TDA/H - Employabilité

SESSAD

- Sortie en familles aux Vannades le 13 Juin (pique-nique, voile, aviron...)
- Pièce de théâtre à la MAC de l'Escale le 17 Juin à 19H00

TONY LAINE

- Pique-nique joëlette au Chaffaut le 07 Mai
- Pique-nique « roses » à Salagon le 18 Mai
- Mini-séjour en yourtes à Prads-Haute-Bléone (groupe Neptune) le 3,4 et 5 Juin
- Fête de l'été à l'institut le 03 Juillet

IME « la durance »

- Fête d'été à l'institut le 20 Juin de 9H00 à 12H30



Colloque TDA/H
APAJH04 - Les Lavandes

15 et 16 juin à GAP

Pôle Universitaire



Assemblée Générale APAJH04
Samedi 13 Juin 2015 à 9H00

IME « La Durance »

Election pour le renouvellement des administrateurs : faire parvenir les candidatures au secrétariat avant le 15 Mai 2015.



Lou Jas et l'ITEP
de Champtercier

Exposition artistique à la Ferme de Font Robert

du 15 au 22 Juin



■■■ Suite de l'édito

...Au niveau associatif, ce doit être pour nous la prise de conscience

D'où l'importance d'adosser établissement et SESSAD afin de pouvoir proposer l'accompagnement le mieux adapté. En effet le parcours d'un jeune ne se limite pas aux frontières d'une structure.

Il peut passer par exemple par :

■ De l'internat, du semi-internat, de l'accompagnement SESSAD ; un accueil de jour, notamment en médico-social ; un accueil en foyer ; des prises en charge en libéral ; une scolarisation modulée ; une ouverture sur l'extérieur

et la recherche de dispositifs de droit commun.

■ Il s'agit là d'une demande sociale forte émanant aussi bien des jeunes et de leurs familles que des partenaires institutionnels et de la réflexion générale du milieu médico-social. Elle est en phase avec les valeurs de notre association et la réflexion sur la société inclusive et l'accessibilité universelle.

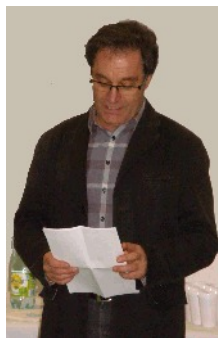
■ Cette évolution vers une logique de parcours doit s'inscrire dans la perspective du prochain CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) qui va nous engager sur 5 ans.

■ Pour réussir, elle se devra d'être comprise, progressive et accompagnée.

■ Ce ne peut qu'être une co-construction avec l'association, les salariés et leurs représentants, les familles et nos partenaires. C'est pourquoi nous allons mettre en place un comité de pilotage associatif qui permettra l'expression des différents points de vue.

Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons réussir.

Grand moment d'émotion et de convivialité ce vendredi 12 décembre



à l'IME "La Durance" pour fêter le départ à la retraite de Jean-Pierre Faurand....

...12 années passées parmi nous et je crois que nous pouvons dire avec certitude que l'empreinte que laisse Jean Pierre est forte, car il fût autant Directeur Général que militant APAJH ce qui ne fait que renforcer la valeur et la hauteur de son engagement en faveur des personnes en situation de handicap...

...A propos de bétonner si certains en leur temps ont bâti des pyramides ou édifié des cathédrales, Jean Pierre a donné une stature à l'APAJH 04 avec la construction d'un nouveau SESSAD à l'Escale et d'une antenne à Manosque, avec la mise en place d'un ITEP à Champtercier dans des locaux entièrement réhabilités, en rénovant l'ensemble des bâtiments de l'IME la Durance en dotant l'association d'un siège digne de ce nom à Château Arnoux

... C'est bien à lui que nous devons l'expansion prise par notre association avec la création du service d'accompagnement à l'insertion professionnelle, la mise en place du Pôle expérimental Les Lavandes, la création du Service mandataire judiciaire à la protection des majeurs ainsi que du Service délégué aux prestations familiales

...

Extraits du discours du Président

... devant une assemblée d'amis, de salariés, de partenaires, d'administrateurs



Florence FERRANDI

Directrice générale de l'APAJH 04

Titulaire :

- d'une maîtrise des Sciences de la terre
- du brevet d'aptitude aux fonctions de direction
- d'un DESS de Psychologie de l'Enfance et Adolescence
- d'un DESS de Psychologie Clinique et Pathologique
- du CAFDES – EHESP

Après avoir été :

- Educatrice spécialisée dans un CASMP
- Psychologue du développement en IR/ITEP
- Formatrice aux concepts de l'Education Cognitive
- Directrice adjointe d'un SESSAD
- Directrice d'un SESSAD/ITEP et impliquée dans les travaux de l'AIRe
- Directrice du développement, de projets et de partenariat à la direction générale d'une importante association agissant dans le domaine du handicap

- Mandatée au sein de la CDAPH des BdR au titre des associations représentant les usagers
- Membre de l'Association des Directeurs Certifiés
- Membre de jury CAFERUIS



Florence Ferrandi est, depuis janvier 2015, la directrice générale de l'APAJH 04.



Disponible aussi sur
tablette et téléphone

Accueil Les structures - Les revues Portfolio Informations - Colloque TDAH "Les Lavandes" Contact



L'APAJH04

Bienvenue à l'association APAJH04 ...



Devenir membre du site

L'APAJH 04 est une association ouverte à toutes...



Les actualités

Retrouvez tous les derniers articles en un clin d'oeil !!!

Découvrez le nouveau site web de l'APAJH 04

Depuis le début de l'année, l'APAJH 04 a mis en place son nouveau site web.

Vous y trouverez la présentation des établissements, des informations sur la vie de l'association et de ses structures, le calendrier des événements, des liens avec nos principaux partenaires, des articles relatifs au handicap et bien d'autres choses encore.

Nous vous invitons à aller consulter sans tarder ce nouveau site et à vous inscrire comme membre du site.

Lien vers le site : <http://www.apajh04.com>

Quelques événements qui ont structuré la vie de l'association

2010

Mise en place du SAIP
(Service d'Accompagnement à l'Insertion Professionnelle)

L'APAJH 04 avec « Lou Jas »
reprend le self d'ARKEMA et ses personnels
le self devient « La Cafétéria Lou Jas ».
Création d'un service mandataire à la
protection des majeurs.

2009

L'association « Les Lavandes » implantée à Orpierre (05),
spécialisée dans les troubles « DYS »,
signe un contrat d'affiliation avec l'APAJH 04.

Signature d'un CPOM

(Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens).

Création de l'Atelier Protégé Lou Jas

afin de donner un emploi à des jeunes sortant de l'IME.
Lou Jas emploie des travailleurs en situation de handicap.



1993

1992

SESSAD
Nouvel agrément

+
30 places

L'IME devient mixte

suite à la réorientation de l'Institut départemental de Forcalquier.
l'APAJH obtient un agrément pour 5 places de SESSAD

1976

Ouverture de l'IME

(60 filles débiles moyennes ou débiles légères...)

1974



Déclaration en préfecture
du comité départemental APAJH.

1985

Création d'une MECS

(Maison d'Enfants à Caractère Social)
au domaine d'Auroué à Forcalquier.
Cet établissement sera cédé en 2003
à une association spécialisée dans la
Gestion de ce type d'établissement.



1986

1964



Structuration du comité départemental APAJH
(Association de Placement et Aide pour les Jeunes Handicapés)

1966

Le Docteur Crozes
Président de l'APAJH

a évoqué le douloureux problème
de l'enfance inadaptée
dans les Basses-Alpes

La délégation départementale ARS 05 donne
l'autorisation d'ouverture du
« Pôle expérimental Les Lavandes » et en confie
la gestion à
l'APAJH 04.

2012 2014

Création du service délégué
aux prestations familiales.
Nouveau projet associatif.

2011

50 ans de l'APAJH 04
Charte pour l'accessibilité universelle.

Ouverture d'un ITEP

(Institut Pédagogique Educatif Pédagogique)
à Champcerier

Le SESSAD

ouvre ses nouveaux locaux à L'Escale.

2007



1997

Ouverture d'un EEAP

(Etablissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés)
à Montfort pour 16 jeunes de 0 à 20 ans.



Jean-Louis Garcia

le président de la Fédération nationale des APAJH a tenu à participer à ce grand moment et a souligné :

« Je suis venu saluer, ici, des citoyens laïques qui se sont engagés sans être parents d'enfants handicapés. On est des utopistes à l'APAJH avec la tête dans les étoiles et les pieds dans la glaise. »

Animation

■ En début d'après-midi, présentation des réalisations (peintures, sculptures, collages ...) et de spectacles réalisés par les jeunes des établissements.



« Petite musique de pluie » par l'Institut Tony Lainé



L'ITEP a présenté son spectacle « Cabaret »



« Le chapeau du roi Pétrus » par les jeunes du SESSAD

Table ronde

■ Retour sur l'évolution de l'association avec en particulier un texte émouvant du Docteur **Crozes**, le fondateur de l'association, l'intervention de Laure Ferrier, ancienne présidente, la participation d'anciens présidents, directeurs, partenaires, les témoignages de parents, de jeunes, du maire de Château-Arnoux.



Un regret, les jeunes de l'IME n'ont pas pu présenter leur spectacle



Les Lavandes, présentation d'un jeu à l'école de Laragne

Quelques extraits du discours

du président Michel Paume

■ En 50 ans la vie a beaucoup changé, la société a évolué, la législation a été modifiée, mais les valeurs fondatrices de l'APAJH, les valeurs républicaines de laïcité, de citoyenneté, de solidarité, de primauté et de respect absolu de la personne n'ont pas vieilli, elles restent toujours aussi structurantes.

■ Oui, il leur en a fallu de la constance, de l'abnégation, de la ténacité pour faire évoluer la perception du handicap, pour faire en sorte que ces jeunes soient considérés comme des personnes à part entière, et en premier lieu soient acceptés dans les écoles de la République, pour que soit reconnu leur droit à l'instruction, ce qui n'était pas évident compte tenu du fait qu'il y a cinquante ans, ce sont des dizaines de milliers d'enfants qui étaient marginalisés. Faire évoluer le regard de la société, c'était bien, c'était nécessaire mais il fallait aussi trouver des solutions pour les personnes en situation de handicap.

■ Tout au long de ces 50 années, l'APAJH a œuvré pour mettre en place des structures adaptées à leurs besoins. Tâche complexe, tâche ardue : que de temps, que d'énergie, que de travail, que de réflexion, pour identifier les besoins, pour monter un projet, pour convaincre les pouvoirs publics, pour trouver les financements, pour construire, pour mettre en place des équipes de professionnels !

Grand moment d'émotion en fin de soirée, l'association « Au nom de la danse » a présenté un remarquable spectacle mêlant danseurs valides et danseurs en situation de handicap.



**Le 10 février 2015 de 17h30 à 19h45
dans les locaux du siège à Château-Arnoux**

Quelques éléments du compte-rendu du Copil.
Texte complet disponible sur le site de l'APAJH 04.

■ Nos établissements accueillent et accompagnent les jeunes qui leur sont confiés dans de bonnes conditions et conformément aux notifications de la CDAPH ; l'évaluation externe atteste de cette qualité du service rendu.

Le projet de vie

« Le projet de vie recouvre tous les domaines de la vie : éducation, formation, vie professionnelle, logement, lieu de vie, parcours médical, outils d'accompagnement, appuis techniques, accessibilité, possibilité de se déplacer en veillant à la continuité des déplacements, vie sociale, loisirs, culture, et même vie personnelle, affective.....

Ce projet doit être évolutif et proposer à la personne les moyens d'accompagnement souples et diversifiés susceptibles d'apporter une compensation à son handicap.

L'outil institutionnel doit être au service de la personne (qu'elle soit en situation de handicap, de dépendance ou sous protection judiciaire) et doit s'adapter à ses besoins à tous les âges de la vie et dans tous les secteurs, car c'est bien à la société de s'adapter aux besoins des personnes en situation de handicap, c'est-à-dire de viser à leur inclusion. »

■ Le projet personnalisé du jeune est établi en fonction des besoins de l'enfant mais aussi, en fonction de l'organisation institutionnelle des moyens. Or, cette organisation est-elle vraiment adaptée et peut-elle réellement répondre aux besoins et à l'évolution de l'enfant et des familles ?

■ L'objectif de ce Copil est de mener une réflexion pour que l'enfant et sa famille puissent bénéficier, à proximité de leur domicile, d'une réponse adaptée, souple, modulable et évolutive en fonction des besoins de compensation identifiés.

■ La notification de la CDAPH doit permettre de mobiliser et de combiner toutes les modalités d'accompagnement dont nous disposons à ce jour : Sessad, Semi-internat et Internat, dans une logique de dispositif territorialisé.

■ Les établissements, riches de leur équipe pluridisciplinaire, doivent pouvoir adapter leur accompagnement en tenant compte du projet de vie exprimé par les jeunes et leur famille, et des besoins qui évoluent tout au long de leur vie.

■ Par ailleurs, il existe sur le département des enfants qui ont reçu une notification de la CDAPH et qui n'ont aujourd'hui ni aide, ni accompagnement que nécessite leur situation de handicap. Les listes d'attente produites par la MDPH attestent de cette problématique qui se pose à nous tous. Cette réflexion est primordiale dans la fluidité du parcours que l'APAJH souhaite mettre en place.

■ Elle doit être inscrite dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) qui doit être signé, pour 5 ans, en juillet prochain avec l'ARS. L'APAJH04 doit innover et être force de propositions pour pouvoir négocier avec l'ARS.

■ A ce stade, déjà plusieurs points émergent comme la scolarisation, la prévention, la proximité, l'inclusion en milieu ordinaire ou la communication.

■ Il nous faut pouvoir accompagner les enfants et les familles en lien avec nos partenaires sur chaque territoire pertinent pour ce département. A titre d'information, il est rappelé que 50% des demandes qui arrivent à la MDPH proviennent de Manosque. Il est donc urgent de pouvoir répondre à cette réalité géographique. Il faut que les équipes pluridisciplinaires soient présentes en fonction du lieu d'habitation des jeunes. L'APAJH04 doit mettre à disposition des familles toute leur connaissance et expérience des territoires, notamment à partir du Sessad.

■ La fluidité du parcours est essentielle à l'intégration en milieu ordinaire. La formation pré-professionnelle ne doit pas être oubliée. Il est important de continuer à travailler pour que la société soit plus inclusive. Le travail commencé avec l'Union des Entreprises, Cap Emploi... doit se poursuivre en ce sens.

■ Afin d'approfondir la réflexion le Copil a décidé de mettre en place quatre groupes de travail ouverts à tous les partenaires sur les thèmes suivants :
territoires, prévention, unités d'enseignement, formation et insertion professionnelle;

Les jeunes accueillis à l'ITEP, bien que notifiés pour des raisons similaires, apparaissent avec des situations et des souffrances bien singulières. Pour accompagner chacun dans sa propre construction, il est primordial d'envisager un accompagnement au plus proche de ses besoins. L'ITEP de Champtercier fait sa priorité d'ajuster le plus individuellement possible le projet qui devient le fil conducteur de l'accompagnement.

■ L'établissement accueille des enfants et adolescents en grande souffrance psychique qui peuvent cumuler plusieurs handicaps : éducatif, social, psychique et nécessitent une approche plurielle. Seul un travail en réseau avec différents partenaires (services sociaux, services judiciaires, structures de soin) peut permettre de répondre à leurs besoins.

■ En juillet 2013 l'AIRe (Association des ITEP et de leurs réseaux), la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et le ministère de la Cohésion Sociale ont lancé dans six régions de France, dont la région Provence Alpes Côte d'Azur (et par conséquent le département des Alpes de Haute Provence), une expérimentation dite en « dispositif ITEP ».

■ Suite à une convention d'expérimentation, un comité de suivi départemental piloté, par la Direction Territoriale 04 de l'ARS, a été mis en place au cours du premier trimestre 2014 réunissant tous les partenaires (ARS DT04, MDPH04, Education Nationale, Conseil Général Aide Sociale à l'Enfance, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Centre Hospitalier de Digne, APAJH04).

Cette expérimentation a pour objectifs au niveau du département des Alpes de Haute Provence :

■ Une évaluation des difficultés exprimées par l'enfant/adolescent en concertation avec les partenaires concernés afin d'éviter la situation de rupture, notamment avec le système scolaire.

■ Une évaluation en aval lors de la fin de l'accompagnement pour éviter un arrêt brutal de l'accompagnement selon les situations.

■ Proposer un accompagnement plus souple, adapté à l'évolution des besoins et répondre à des notifications de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) « en dispositif » c'est-à-dire permettant le recours à différentes modalités, service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), placement familial, internat, semi internat, accueil de jour séquentiel, internat modulé.

■ Renforcer l'articulation avec les différentes institutions au profit de la coordination de l'accompagnement.

■ L'ITEP doit gagner dans sa capacité à « travailler à plusieurs » pour prendre en compte les problématiques complexes et multifactorielles. Travailler à plusieurs avec les partenaires hors institution doit conjuguer les dispositifs de droit commun (école, soins, justice...) avec le dispositif institutionnel.

■ Développer les bases d'un changement institutionnel prenant en compte l'évolution des jeunes accueillis, l'environnement et l'adaptation permanente de l'offre de service par rapport aux besoins des enfants et des adolescents concernés par le dispositif ITEP doit être une préoccupation permanente.

■ Selon la CNSA, l'évaluation finale de l'expérimentation ITEP devrait permettre un fonctionnement opérant des ITEP en dispositif, et plus largement favoriser la mise en oeuvre de la logique de parcours dans l'ensemble des champs médico-social et sanitaire.

■ La mise en oeuvre du dispositif ITEP doit se faire dans le respect des enfants, des adolescents, des familles et des professionnels.



Thierry KALFOUS

Directeur Dispositif ITEP Champtercier

Cette expérimentation a vu le jour à la demande de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Elle est soutenue par l'Unité Territoriale 04 de la DIRECCTE (ministère du travail) dans le cadre de la politique d'emploi des personnes handicapées et en particulier sur le jeune public.

■ Elle s'adresse aux élèves des établissements médico-sociaux et des Unité d'Inclusion Scolaire (ULIS) de l'Éducation Nationale du 04.

Cap Emploi a été missionné par la DIRECCTE pour cette expérimentation.

Cap Emploi met à disposition des outils d'évaluation afin d'établir pour chacune des personnes pressenties un bilan d'employabilité en milieu ordinaire de travail. L'accompagnement de ce bilan est réalisé par une psychologue d'orientation professionnelle à partir d'entretien individualisé.

Ce bilan a 2 objectifs :

■ pour la personne : obtenir une aide à l'élaboration du projet professionnel et avoir une meilleure perception de celui-ci,

■ pour Cap Emploi : avoir une connaissance des profils professionnels de ces personnes lorsqu'elles arrivent sur le marché de l'emploi.

■ Ce bilan est surtout un outil d'évaluation des compétences professionnelles et des difficultés rencontrées afin d'y pallier par des mesures de compensation. L'objectif est d'anticiper les adaptations nécessaires au poste (ou dans le métier) envisagées dans le projet professionnel (identifier les outils à mettre en place pour compenser le handicap).

■ Cette expérimentation sera mise en œuvre de mars à juin 2015. Le nombre de place est limité à une dizaine de personnes. Pour l'IME « la Durance », cela concerne 5 personnes.

■ A l'issue du bilan, ce dispositif peut aboutir à une orientation vers une formation professionnelle ou vers une offre d'emploi qui peut être en adéquation entre la demande d'un employeur du

réseau de Cap Emploi et les compétences acquises de la personne.

■ C'est un travail de partenariat dont le regard croisé est intéressant pour les personnes et les professionnels (IME/Cap Emploi). Ce travail tisse du lien avec Cap Emploi. Il a vocation à favoriser une meilleure identification pour les personnes (à leur sortie de l'IME) bénéficiant de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et de la mission de Cap Emploi04.



Jocelyne Godfroy

Coordonnatrice de l'expérimentation

Le pôle expérimental « Les Lavandes »

■ Organise un colloque sur le TDA/H
**Trouble Déficit de l'Attention
/ Hyperactivité**

Le Lundi 15 Juin

Approches théoriques et thérapeutiques

Le Mardi 16 Juin

Adaptations pratiques

Au Pôle Universitaire de GAP (Hautes Alpes)

■ **Détail du programme et fiche d'inscription sur le site des « Lavandes » :**
<http://www.leslavandes-orpierre.com>